

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHERAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,
Messieurs DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,
M. CHÉRAMY Jacky qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis,
M. LELEU Eric qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc.

Mme LANDRE Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet du devenir de maison Crozier rue de Danzé, il convient de retenir un architecte qui nous fera une étude de faisabilité, comprenant :

- Une visite sur site
- Consultation des règlements d'urbanisme
- Etude des différentes possibilités d'implantation
- Plan de masse, esquisses du projet, insertion dans le site et vue 3D
- Réunions et orientation du projet et choix des esquisses
- Mise en forme du dossier
- Estimation des travaux, honoraires d'Architecte et des différents intervenants.

Un devis a été reçu :

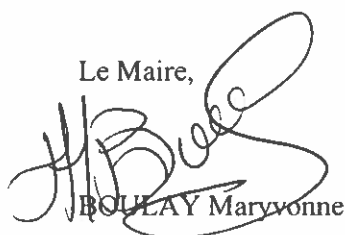
- François FOUSSARD Architecte Dplg, pour un montant de 2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT :

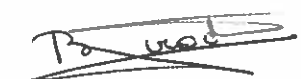
- de retenir François FOUSSARD Architecte Dplg, pour un montant de 2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Le Maire,


BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

LANDRE Béatrice



N° 2025-73 Etudes espace
Crozier

Envoyé en préfecture le :

15 DEC. 2025

Déposé en ligne le

15 DEC. 2025